

**CONDITIONS DE RECRUTEMENT POUR UN VACATAIRE**  
**Les chargés d'enseignement vacataires**

Situation Activité Principale	Conditions à remplir	Pièces justificatives liées à l'activité principale	Nbr d'heures Maximum
Salarié du secteur privé	Exercer une activité salariée d'au moins 900h de travail par an ou 300h d'enseignement	Attestation de l'employeur principal Bulletin de salaire récent	192 heures eq TD
Fonctionnaire	Etre fonctionnaire assurant au moins 900h de travail par an ou 300h d'enseignement Etre autorisé par son employeur principal à exercer une activité secondaire rémunérée (décision d'autorisation de cumul d'activité)	Attestation de l'employeur principal Bulletin de salaire récent Décision d'autorisation de cumul d'activité et de rémunération établie par l'administration principale	192 heures eq TD
Agent public contractuel	Etre agent public contractuel assurant au moins 900h de travail par an ou 300h d'enseignement Etre autorisé par son employeur principal à exercer une activité secondaire rémunérée (décision d'autorisation de cumul d'activité)	Contrat Bulletin de salaire récent Décision d'autorisation de cumul d'activité et de rémunération établie par l'administration principale	192 heures eq TD
Chef d'entreprise, Profession libérale, Travailleur indépendant	Etre membre de la direction d'une entreprise ou gérant salarié ou justifier de la qualité de travailleur indépendant Etre assujéti à la contribution économique territoriale Justifier d'avoir retiré de sa profession des moyens d'existences régulières depuis au moins 3 ans <b>1242€ à 2649€ : 30h maximum</b> <b>2650€ à 3974€ : 64h maximum</b> <b>3975€ à 7950€ : 96h maximum</b> <b>à 7951€ : 192h maximum</b>	Justificatif d'identification de l'activité (au choix Kbis, certificat d'inscription au répertoire SIRENE ou à un ordre professionnel ou au RCS) Avis de contribution économique territoriale Justificatif de revenus tirés de cette activité depuis au moins 3 ans : 3 derniers avis d'imposition d	30 heures 64 heures 96 heures 192 heures selon revenus
Auto-entrepreneur	Etre affilié au statut d'auto-entrepreneur Exercer à titre principal l'activité qui constitue l'objet pour lequel ils ont créé leur entreprise individuelle. Justifier d'avoir retiré de sa profession des moyens d'existences régulières depuis au moins 3 ans <b>1242€ à 2649€ : 30h maximum</b> <b>2650€ à 3974€ : 64h maximum</b> <b>3975€ à 7950€ : 96h maximum</b> <b>à 7951€ : 192h maximum</b>	Notification d'affiliation au statut d'auto-entrepreneur. Avis de contribution économique territoriale. Justificatif de revenus tirés de cette activité depuis au moins trois ans : trois derniers avis d'imposition.	30 heures 64 heures 96 heures 192 heures selon revenus
Perte d'activité principale et vacataire en 2020/2021	Avoir perdu son activité principale professionnelle au cours de l'année universitaire 2020/2021 et être inscrit comme demandeur d'emploi au Pôle emploi Avoir exercé des fonctions de vacataires enseignant au sein de l'Université USPN en 2020/2021	Attestation d'inscription au Pôle emploi Attestation d'indemnisation récente	192 heures eq TD
Auteur, Intermittent du spectacle, Artiste	Bénéficiaire de revenus suffisants au titre de l'activité	Attestation inscription au Pôle emploi Dernier relevé AGESSA, GUSO, Caisse des congés Spectacles, Maison de artistes	192 heures eq TD
Doctorant contractuel	Etre inscrit pour l'année 2021/2022 en vue de la préparation d'une thèse Disposer d'un contrat doctoral avec une mission exclusive de recherche	Copie de la carte d'étudiant 2021/2022 Copie du certificat de scolarité 2021/2022 Bulletin de salaire Autorisation de cumul d'activité et de rémunération	64 heures eq TD

## Les Agents temporaires

Situation Activité Principale	Conditions à remplir	Pièces justificatives liées à l'activité principale	Nbr d'heures Maximum
<b>Retraité ou préretraité</b>	Bénéficiaire d'une pension de retraite ou d'une allocation de préretraite Avoir exercé au moment de la cessation des fonctions une activité principale extérieure à Paris XIII	Titre de pension	96 heures eq TD
<b>Doctorant non contractuel</b>	Etre inscrit pour l'année 2021/2022 en vue de la préparation d'une thèse	Copie de la carte d'étudiant 2021/2022 Copie du certificat de scolarité 2021/2022	96 heures eq TD